

12 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, tenue à la salle municipale, en ce **12^e jour du mois de novembre 2019**, à 19h00 sous la présidence du maire, monsieur Serge Newberry.

Sont présents : Mesdames Mona Donnelly et Alice Meilleur Pieschke
Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard, Réjean Meilleur et Elie James Azola Moankong
Est également présente Me Sabrina Larivière, directrice générale

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Serge Newberry, ouvre la séance à **19h_04** et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux 10 citoyens présents.

2019-

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Serge Newberry constate que le quorum est atteint.

2019-207

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 22 octobre 2019;
5. Correspondance et affaires nouvelles;
6. Résolution – Demande de don école secondaire Sieur-de-Coulonge;
7. Dépôt états comparatifs 2018 2019 art 176.4 *Code Municipal du Québec*;
8. Avis de motion – règlement interdisant le transport lourd sur des tronçons des chemin Donnelly et de la Montée des Érables du 20 février au 30 avril;
9. Dépôt – projet de règlement interdisant le transport lourd sur des tronçons des chemin Donnelly de la Montée des Érables du 20 février au 30 avril;

10. Résolution – Demande d'arbitrage à la commission municipale du Québec en vertu de l'art 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*;

11. Résolution – Abolition et création de postes aux travaux publics;

12. Les comptes à payer;

13. Rapport des comités;

14. Période de questions des citoyens;

15. Levée de l'assemblée.

2019- 208 **3. Il est proposé** par Mme Alice Meilleur Pieschke que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adoption unanime

2019- 209 **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2019;**

Il est donc proposé par M Réjean Meilleur et résolu que le procès-verbal du 22 octobre 2019 soit adopté tel que rédigé;

Adoption unanime

2019 **5. CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES**

- Réception du premier versement de la subvention accès à l'eau MFFP (12 066\$)

- Réception de la subvention FDT pour le projecteur (1 000\$)

- Réception de la confirmation, Subvention de la FCM, pour un plan d'intervention sur les routes.

2019-210 **6. RÉOLUTION – DEMANDE DE DON ÉCOLE SECONDAIRE SIEUR-DE-COULONGE;**

ATTENDU la demande de don de l'école secondaire Sieur-de-Coulonge pour des bourses pour les finissants 2019;

ATTENDU la résolution 2019-197 du 22 octobre 2019;

ATTENDU qu'il y a un nouveau finissant résident de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par Mme Mona Donnelly de faire le don d'une bourse de 100\$ par finissants.

Adoption unanime

2019-211 7. DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS 2018-2019 ART 176.4 CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC;

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs pour les années 2018 et 2019.

Les états comparatifs comparent la situation de la municipalité au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2019.

2019-212 8. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT INTERDISANT LE TRANSPORT LOURD SUR DES TRONÇONS DES CHEMIN DONNELLY ET DE LA MONTÉE DES-ÉRABLES DU 20 FÉVRIER AU 30 AVRIL;

AVIS DE MOTION est donné par Mme Mona Donnelly qu'à la prochaine séance du conseil de L'Île-du-Grand-Calumet, le règlement 2019-252 interdisant le transport lourd sur des tronçons des chemins Donnelly et de la Montée des Érables du 20 février au 30 avril.

2019-213 9. DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 2019-252 INTERDISANT LE TRANSPORT LOURD SUR DES TRONÇONS DES CHEMINS DONNELLY ET LA MONTÉE DES-ÉRABLES DU 20 FÉVRIER AU 30 AVRIL;

ATTENDU qu'en vertu de l'art 68 de la *Loi sur les compétences municipales* une municipalité peut régir l'accès à ses voies publiques;

ATTENDU que le présent règlement vise à assurer une meilleure qualité des chemins visés;

Il est proposé par

Appuyé par

et résolu :

Que le règlement portant le numéro 2019-252 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

« Municipalité » : Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet

« véhicule lourd » tout véhicule routier, excluant la machinerie agricole dont le poids nominal brut (PNBV) est de 4 500 kg ou plus;

Dans le cas d'un véhicule motorisé qui tire une remorque, lorsque l'un ou l'autre de ces véhicules a un PNBV de 4 500 kg ou plus, l'ensemble est considéré comme un véhicule lourd.

« PNBV » le poids d'un véhicule, auquel on additionne la charge maximale que celui-ci peut transporter, selon les indications du fabricant.

ARTICLE 2 INTERDICTION

La municipalité interdit les véhicules lourds sur le tronçon du chemin Donnelly situé entre les intersections du chemin Derouin à la Montée des Érables ainsi que le tronçon de la Montée des Érables situé entre les intersections du chemin Donnelly et du chemin Dunraven du 20 février au 30 avril.

ARTICLE 3 EXCEPTION

Le présent règlement ne s'applique pas au camion chargé de faire de déblaiement de la neige, les autobus et les véhicules d'urgence.

ARTICLE 4 ENTRÉ EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

L'ARTICLE 78.13 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES;

ATTENDU les résolutions 2018-198 et 2018-199 demandant un remboursement à la municipalité de Litchfield concernant les sommes perçues pour le fond local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU que la municipalité de Litchfield refuse de rembourser les sommes ou de conclure une entente malgré le fait que ses carrières sablières sont situées sur une route provinciale et n'emprunte pas les routes municipales;

ATTENDU qu'il risque d'y avoir plusieurs projets en raison de la réfection de la centrale d'Hydro-Québec et que la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet désire s'assurer de la saine gestion de son fonds local réservé à la réfection et l'entretien des voies publiques;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* une municipalité peut demander à la Commission Municipale du Québec de rendre une décision à cet effet;

POUR CES MOTIFS il est proposé par M James Azola et appuyé par Mme Alice Meilleur Pieschke et résolu que le conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet autorise la directrice générale, Sabrina Larivière à déposer une demande d'arbitrage à la commission municipale du Québec concernant le litige avec la municipalité de Litchfield sur les sommes à être perçues dans le fond local réservé à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoption Unanime

2019-215

11. RÉOLUTION – ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES AUX TRAVAUX PUBLICS;

ATTENDU les évaluations de la structure administrative de la municipalité sur ses besoins en matière de travaux publics;

ATTENDU que les deux personnes en poste présentement ne répondent pas aux exigences pour la formation pour le poste de technicien en traitement des eaux;

ATTENDU les recommandations du comité administration et infrastructure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Mona Donnelly et appuyé par M Martin Bertrand

- D'abolir les deux postes d'ouvrier aux travaux publics en date du 31 décembre 2019;
- De créer les deux postes suivants :
- Un poste de manœuvre aux travaux publics et technicien préposé en traitement des eaux;
- Un poste de responsable du centre de transfert;

Adoption à la majorité

M Réjean Meilleur est contre

2019-216

12. LES COMPTES À PAYER

À la suite du dépôt des comptes à payer, il est proposé par M Mario Bérard et résolu que les comptes à payer au 31 octobre 2019 au montant de **94 539.70\$** soient approuvés par le conseil municipal pour paiement.

Adoption unanime

Liste des factures de 1 000\$ et plus

Brian Stanton et co	45 530,10\$
Salaires des employés 28-10-2019	9 842,89\$
Salaires des employés 11-10-2019	9 761,87\$
Marcil Lavallée	8 105,74\$
Carte de crédit Visa Desjardins	5 084,02\$

Salaire des élus octobre	3 934,77\$
Bob Cat of Ottawa Valley	2 373,20\$
ÉVOLUTIC OUTAOUAIS	1 920,03\$
FQM	1 124,27\$

2019

13. RAPPORT DES COMITÉS

Conseiller #1 M. Martin Bertrand, Comité Sécurité civile

Le nouvel arrêt sur Tancredia. Les gens ne fondent pas leur arrêt. C'est extrêmement dangereux. Nous avons faits des demandes d'intervention à la SQ, encourage les citoyens à faire de même. Avec la neige, soyez vigilant sur les routes, gardez une trousse de secours dans la voiture. Avec le temps froid et les pannes de courant, consulter le site d'urgence Québec pour savoir ce qui est nécessaire dans la trousse de 72hrs. Si vous chauffez au bois, faite sur de faire ramoner vos cheminés.

Conseiller # 2 M. Mario Bérard

Bingo des Loisirs encore ce vendredi afin de financer le Noël des enfants. Besoin de bénévoles si vous voulez une patinoire cette année, contacté Lisa Gervais.

Conseillère #3 Mme Mona Donnelly, Comité administration et infrastructure

Le Bulletin est sorti la semaine dernière, l'an prochain il y aura 3 éditions. Les évaluations dans le comité administration et infrastructure vont bien et des travaux seront effectués à la salle municipale lundi prochain.

Conseillère #4 Mme Alice Meilleur Pieschke, Comité Loisirs

Conseiller # 5 M. Réjean Meilleur, Comité Urbanisme

Maintenant trop tard pour faire les bordures de chemins. En espérant que la gelée va rester.

Conseiller # 6 M. James Azola, Comité développement et télécommunication

Le comité développement et télécommunication à toujours un poste vacant. Nous avons besoin d'un bénévole.

M. le Maire Serge Newberry

Le conseil s'apprête à commencer l'étude du budget. Nous avons commencé par un Lac à L'épaule afin de faire un bilan de l'année dernière pour pouvoir mieux prévoir l'année qui vient.

2019

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2019-217

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke que la séance soit levée. **Il est 19h47.**

Serge Newberry, maire

L'Île- du Grand-Calumet

Me Sabrina Larivière, Directrice
générale & greffière

L'Île- du-Grand-Calumet